

## GRÉSIVAUDAN

## GRÉSIVAUDAN / CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Le financement des transports sur une nouvelle voie

Lundi soir, la réunion de la Communauté de communes du Grésivaudan s'est ouverte par une minute de silence. François Brottes, le président, a souhaité que les élus rendent hommage à Michel Comparetti, adjoint à la mairie de Pontcharra, emporté à l'âge de 55 ans.

Puis, les délibérations se sont déroulées sans surprise au regard de « cet ordre du jour très administratif » comme le qualifiait le président. Parmi les délibérations, la compétence transports a été abordée à travers la convention de financement avec le conseil général.

Comme le détaillait Francis Gimbert, associé à l'AOTU (Autorité organisatrice des transports urbains), le Département dispose d'une enveloppe globale de 13,2 millions d'euros qu'il répartit entre les quatre collectivités dotées de la compétence transports : le Pays vironnais, le Pays viennois, les Portes de l'Isère et le Pays du Grésivaudan.

Le conseil général a souhaité revoir sa répartition sous l'angle de la solidarité et a pris en compte différents éléments tels que le nombre de collégiens, la population, la longueur de voirie, le versement transports (impôt prélevé sur les entreprises de 9 salariés et plus).

Ainsi, la dotation de 4,7 M€ perçue par la communauté de communes sera revue à la baisse, « moins 500 000 € », avançait M. Gimbert, soit « un peu moins de 4,6 M€ pour 2011 ». Pour autant, l' élu se voulait optimiste. « Le Pays vironnais va augmenter à 0,8 % son versement transports. Cela devrait nous favoriser ». Le taux pour

le Grésivaudan étant de 0,6 %, la différence au niveau des recettes « devrait être prise en compte par le conseil général. »

« Des oppositions, des abstentions... des regrets ? »

« On peut comprendre les nouvelles règles. La fiscalité a changé et personne ne l'a demandé, ni le conseil général, ni nous », intervenait François Brottes. La baisse généralisée des dotations produit des effets à tous les étages. « On nous a fait le reproche d'être à 0,6 % pour le versement transports », rapportait Charles Bich, délégué aux transports. Nul doute que cette piste sera abordée lors du prochain débat d'orientation budgétaire.

« Des oppositions, des abstentions... des regrets ? » demandait le président au moment du vote. À l'unanimité, la délibération était adoptée.

Dans la même lignée, une convention de financement de la ligne de bus G23 (skibus Pontcharra - Le Collet) a été signée avec la Communauté de communes de La Rochette - Val Gelon et la Savoie. Les communes savoyardes de Détrier, La Rochette et Arvillard seront desservies, ce qui permettra un transfert vers la station du Collet. Cette ligne passera également par La Chapelle-du-Bard. Le surcoût de 2 200 € sera intégralement financé par la Communauté de communes savoyarde et son conseil général. La solidarité s'engage sur la bonne voie.

Estelle ZANARDI



Francis Gimbert a expliqué la convention de financement signée avec le conseil général et liée à la compétence transport. Le Département a revu sa copie... à la baisse.

## De la zac Eurékalp aux aires d'accueil

Parmi les délibérations adoptées lundi soir...

## ► Eurékalp a pris du retard

À cheval sur les communes de Saint-Vincent-de-Mercuze et du Touvet, une zone d'activités intercommunale dénommée Eurékalp est en cours de réalisation. Cette zac (zone d'aménagement concertée) a été lancée en 2004 par le conseil communautaire de la Ciage. Désormais portée par l'intercommunalité (par le biais de Territoires 38), cette zone, une fois aménagée, permettra d'accueillir des entreprises locales comme nationales. « Il y avait déjà du retard et avec la crise, les ventes se réaliseront moins rapidement. L'opération débordera sur 2014 », expliquait

Pierre Beguery, délégué à l'économie. Aussi, le prix du m<sup>2</sup>, un temps annoncé à 45 €, a été porté à 50 €. « C'est une opération très coûteuse », relevait le président Brottes.

Les dépenses globales de l'opération s'élèvent à 13 552 193 € HT. Côté recettes, 11 605 000 € HT sont attendus de la cession des terrains (complétés par 1 936 057 € de subventions et 11 136 € HT de produits financiers).

## ► Aires d'accueil ici et où ?

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Ismier est transférée à la Communauté de communes. Une harmonisation des tarifs avec

l'aire de Pontcharra a été adoptée. Et François Brottes de rappeler que pour l'aire de grand passage, « on a réduit la voirie sur Crolles; mais le préfet nous a dit qu'il fallait que l'on trouve un deuxième terrain ». Il insistait: « Toutes les candidatures sont acceptées », mais l'écho répondit.

## ► Des subventions culturelles

Afin de soutenir des initiatives culturelles, des subventions de 500, 1000 ou 1500 € ont été attribuées. Une élue regrettait « que ce ne soit pas des aides au prorata du montant des projets ». « Ce n'est pas un guichet au quotient familial », lançait François Brottes. Délibération adoptée, une opposition.

E.Z.